

C2 - PR 01 Version 11

Prélèvements

1. Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les modalités de réalisation d'un prélèvement. Elle a pour objet d'assurer que le prélèvement effectué permet d'obtenir un résultat fiable tout en préservant au mieux la sécurité du préleveur (accident d'exposition au sang) et la santé du patient (épargne sanguine, infection associée au soin). Elle s'applique aux prélèvements réalisés au laboratoire, en établissement de soins ou à domicile.

2. Documents associés

- C1 INS 002 Préconisations pour le patient
- C1 ENR05 Feuille de prescription
- C1 INS06 Vérification de l'enregistrement informatique des demandes d'analyses
- C1 ENR008 Instructions de recueil et fiche de renseignements
- C2INS001 Guide de prélèvement simplifié
- C2INS004 Guide de prélèvement bactériologique simplifié à usage des IDE
- C2 INS05 Prélèvements sanguins et tests dynamiques
- C2 INS06 Prélèvements urinaires : ECBU, compte d'Addis, 24H, antigénurie légionelle
- C2 INS07 Prélèvements bactériologiques : broncho-pulmonaire, ORL, oculaires, cutanés (peau, plaie, écoulements purulents)
- C2INS010 Prélèvements génitaux et ano-génitaux
- C2 INS12 Prélèvements spécifiques : chez le nouveau-né, matériel chirurgical, prélèvements profonds, liquide de drain, liquide céphalo-rachidien
- C2INS014 Prélèvements de selles : coproculture, parasitologie, recherche de sang
- C2 INS15 Prélèvements pour hémoculture
- C2INS020 Prélèvements pour dépistage de germes spécifiques : Bactéries Multi Résistantes (BMR), mycobactéries, mycoplasme, chlamydia trachomatis
- C2INS032 Prélèvement de peau ou phanères en vue d'un examen mycologique (dermatophytes)
- C2INS033 Prélèvement naso-pharyngé ou salivaire pour Covid 19
- C3 PR01 Réception des échantillons
- C3 PR02 Transport, manipulation et conservation des échantillons
- C3 INS05 Critères de décision relatifs aux problèmes de prescriptions et d'échantillons
- I2 ENR01 Fiche de préleveurs
- L1 INS01 Conduite à tenir en cas d'accident

3. Responsabilités

Les prélèvements sanguins, cutanés et ORL sont assurés par du personnel habilité. Les injections dans le cadre d'un test sont assurées par les infirmier(e)s. Les prélèvements endocervicaux sont assurés par les biologistes ou les infirmières

habilités.

Le guide de prélèvement simplifié est à disposition sur le lieu de prélèvement (salle de prélèvement, mallette du préleveur...).

4. Modalités de prélèvements.

1- Prélèvement au laboratoire

Les salles : Dans chacun de ses sites, le laboratoire dispose de salles de prélèvements sanguins (dont une plus appropriée aux tests dynamiques), une salle pour les prélèvements gynécologiques et des toilettes réservées à la patientèle. Les préleveurs sont chargés de vérifier la propreté de ces salles ainsi que la mise à disposition de tout le matériel nécessaire. Leur aménagement est conçu pour assurer le confort et la sécurité du patient et du préleveur. Le site de Lupino, agréé pour l'AMP, dispose en plus de salles dédiées au recueil de sperme.

Ces salles sont claires, spacieuses, aérées. La température est régulée (20 à 22°C) toute l'année grâce au système de climatisation / chauffage. La salle gynécologique est verrouillable et dispose d'un point d'eau et d'un fauteuil adapté aux prélèvements gynécologiques.

Une poubelle pour DASRI et des containers imperforables de recueil des aiguilles sont disponibles à proximité des points de ponction.

Des essuies mains (serviettes à usage unique) une tablette de travail spacieuse avec portoirs et un meuble de rangement facilement accessible complètent ces salles.

Modalités : Dès qu'un dossier est enregistré, il est récupéré par le préleveur qui appelle le patient en salle d'attente par son nom et son prénom. En salle de prélèvement, confirmation de l'identité du patient et du prescripteur, vérification des conditions de prélèvements et prélèvement (Cf. C2 INS05 « Prélèvements sanguins et tests dynamiques », C2 INS06 « Prélèvements urinaires : ECBU, compte d'Addis, 24H, antigénurie légionelle », C2 INS07 « Prélèvements bactériologiques : broncho-pulmonaire, ORL, oculaires, cutanés (peau, plaie, écoulements purulents) » et C2 INS12 Prélèvements spécifiques : chez le nouveau-né, matériel chirurgical, prélèvements profonds, liquide de drain, liquide céphalo-rachidien), de la concordance entre les examens mentionnés sur la prescription et ceux figurant sur la planche d'étiquettes éditée à l'enregistrement du dossier, identification des échantillons (nom, prénom et date de prélèvement) grâce à ces étiquettes, recueil des informations cliniques ou thérapeutiques permettant de vérifier la conformité de la demande et l'optimisation de l'interprétation des résultats (cela est également fait à l'accueil). Une étiquette de la planche est collée sur la « fiche de préleveurs » I2 – ENR01 et le préleveur y note ses initiales pour la traçabilité du prélèvement. Une autre étiquette est également collée sur la carte de confidentialité remise aux patients afin de récupérer leurs résultats au laboratoire, par téléphone en donnant le numéro de leur dossier qui fait alors office de code de confidentialité, ou en mandatant un tiers par remise de la carte.

Si des cas particuliers ou des écarts sont relevés par le préleveur par rapport à nos préconisations pré analytiques avec une incidence potentielle sur les examens à réaliser (ex : le client apporte un échantillon d'urine pour un ECBU alors que le traitement antibiotique est commencé), il doit :

- les tracer de façon précise au niveau de la demande (Analyse RESERV, Renseignements Cliniques, feuille de prélèvement, voir Fiche de

Non-conformité Kalilab). Ils seront mentionnés dans les comptes rendus de résultats en cas d'incidence possible sur ces derniers

- en informer le personnel concerné et le patient le cas échéant dans le cadre de la revue de contrat

Si ces écarts n'ont pas d'incidence sur les examens réalisés (ex : tube manquant mais quantité suffisante, malaise...) ils sont alors notés sur le formulaire du préleveur ou sur le dossier informatique pour en garder une trace mais ne sont pas reportés sur le compte rendu de résultats.

Lorsque le prélèvement est effectué, le préleveur informe le patient du délai de rendu des résultats et une collation (boisson, viennoiserie) lui est proposée.

Un biologiste est souvent présent à l'accueil et doit être disponible dans un délai raisonnable dans tous les cas. Il peut apporter son aide au personnel préleveur lorsque c'est nécessaire.

Les prélèvements sont déposés dans des paniers au secrétariat par les préleveurs. Un système de rotation de paniers ou portoirs toutes les 30 minutes permet aux tubes secs (SST) de coaguler correctement avant de monter en technique pour la centrifugation. Les autres tubes peuvent être transférés plus rapidement si nécessaires.

2- Prélèvement à domicile et en clinique

Les prélèvements sanguins sont effectués de la même façon en clinique et à domicile. Les prélèvements génitaux ne peuvent pas se faire à domicile, il est préférable de se rendre au laboratoire.

Responsabilités : Les infirmier(e)s, les biologistes et les technicien(ne)s sont habilités à prélever en clinique et à domicile. Chaque infirmier(e) est chargé(e) de compléter sa mallette et doit s'assurer que tout le matériel nécessaire sera disponible.

Modalités : En clinique, les ordonnances se trouvent dans le bureau des infirmier(e)s. Le préleveur vérifie la concordance de l'identité et de la chambre du patient entre la prescription et le tableau de la salle de soins. Il se rend ensuite dans la chambre du patient, il vérifie l'identité complète du patient : nom marital et de naissance, prénom et date de naissance. Si des informations sont nécessaires à la bonne interprétation des résultats ou si un examen doit être effectué en urgence, le préleveur le note sur l'ordonnance. Le prélèvement est réalisé de la même façon qu'au laboratoire. Sur les échantillons sont indiqués le nom de naissance et de jeune fille le cas échéant, le prénom, (qui doivent être si possible communiqués par le patient lui-même) et la date de naissance (dans tous les cas). Le prélèvement doit être effectué dans les meilleures conditions de sécurité, aussi bien pour le patient que pour le préleveur. Aucun déchet n'est laissé dans la chambre du patient. Tous les prélèvements étant effectués, le préleveur se rend directement au laboratoire ou confie ses prélèvements à un coursier du laboratoire.

Pour les prélèvements à domicile, les modalités sont identiques. Cependant le préleveur remplit une Feuille de prescription (C1-ENR05) qui accompagne le prélèvement (accompagné d'une ordonnance ou non si l'ordonnance est à renouveler). Cette fiche suit le prélèvement. Là aussi, le préleveur rassemble toutes les conditions nécessaires pour assurer une sécurité maximale à son patient et à lui-

même. Aucun déchet à risque infectieux n'est laissé chez le patient. Le préleveur est identifié par son nom ou ses initiales.

Au laboratoire, les prélèvements sont vérifiés (Cf. C3 – PR01 Réception des échantillons). Si une anomalie est constatée elle est gérée par le responsable du poste RVE en coordination avec le secrétariat et tracée sur Kalilab.

Les échantillons, avec l'ordonnance sont rangés dans des pochettes plastiques. Les ordonnances sont enregistrées, les planches d'étiquettes éditées et les prélèvements identifiés avec les étiquettes code barre. Un nouveau contrôle est ainsi effectué. Les prélèvements sont acheminés régulièrement en technique. Les tubes secs sont centrifugés 30 mn au minimum après le prélèvement et triés par l'automate de pré analytique. (Voir C3 – PR02 « Transport, manipulation et conservation des échantillons »).

Cette procédure s'applique à tous les prélèvements reçus au laboratoire.

3- Problèmes rencontrés lors du prélèvement :

Chaque mode opératoire par prélèvement comporte les différents problèmes que l'on peut rencontrer ainsi que les mesures correctives à mettre en œuvre. Se référer aux documents suivants :

- C2 INS05 « Prélèvements sanguins et tests dynamiques Prélèvements sanguins »
- C2 INS06 « Prélèvements urinaires : ECBU, compte d'Addis, 24H, antigénurie légionelle »
- C2 INS07 « Prélèvements bactériologiques : broncho-pulmonaire, ORL, oculaires, cutanés (peau, plaie, écoulements purulents) »
- C2 INS12 « Prélèvements spécifiques : chez le nouveau-né, matériel chirurgical, prélèvements profonds, liquide de drain, liquide céphalo-rachidien »

5. Classement, sauvegarde et archivage

- Fiches de préleveurs I2-ENR01 rangées au secrétariat et conservées pendant 2 ans.
- Feuille de prescription : C1-ENR05 scannées dans les dossiers des patients puis détruites
- Fiches de non conformité : Kalilab